

A LA UNE

L'ANR relance ses activités conviviales

La convivialité fait partie des valeurs fortes de l'ANR. La saison estivale est terminée. Et septembre a marqué la rentrée pour tous. C'est en général pour l'ANR, dans tous les départements, le moment où redémarrent ses activités : visites culturelles ou touristiques, séjours et voyages, jeux, activités sportives (adaptées aux possibilités de chacun), etc. C'est l'occasion pour nombre de nos adhérents – dont certains ne voient pas grand monde et plus encore en été – de retrouver des connaissances, des amis, de retrouver ce qui fait le sel d'une vie sociale agréable. C'est aussi l'opportunité de rencontrer d'autres personnes, d'autres lieux, d'autres histoires, de partager un repas, un goûter, bref de vivre un peu. Dans la plupart de nos groupes départementaux, des bénévoles s'investissent pour apporter de mieux-être à leurs retraités. Une manière aussi pour eux de contribuer au « BienVivreSaRetraite ». Et toutes les bonnes volontés sont accueillies à bras ouverts dans nos groupes.

Nota : cet article paru cette semaine dans Facebook de l'ANR est repris par La Lettre d'INFO en montrant que les deux outils sont complémentaires et au service des adhérents et des responsables des groupes départementaux.

#Sorties #Animations #Convivialité #ANR #BienVivreSaRetraite

Chèques vacances à la trappe pour les retraités

« L'état abandonne une partie de son personnel »

Par une circulaire du 25 juillet dernier, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a pris la décision d'exclure les retraités, pensionnés de l'Etat, du bénéfice des chèques vacances à compter du 1er octobre. Cette circulaire précise qu'elle a pour objet de recentrer le bénéfice de cette prestation Chèques-vacances sur les seuls agents en activité.

Sont exclus : les fonctionnaires civils et les militaires retraités, les ouvriers de l'Etat retraités, les agents non titulaires retraités de l'Etat. De fait les retraités les plus modestes ne pourront plus souscrire un compte épargne permettant d'acquérir des chèques vacances avec une aide de l'Etat, l'employeur. Une économie de 10 millions d'euros est prévue sur le dos de ses retraités. (article du Pôle des retraités de la Fonction publique dont fait partie l'ANR).

Bonne nouvelle pour les retraités de chez Orange et qui sont adhérents au Comité d'entreprise (CSE), la campagne de validation du Quotient familial (QF) 2024 est ouverte depuis le 19 septembre jusqu'au 31 décembre 2024, ce qui permet entre autres d'obtenir...Des chèques vacances. Sans oublier de consulter toutes les fiches pratiques qui sont à disposition. **Attention**, fermeture de la campagne de validation QF 2023 le 31 décembre 23.

ACTUALITES

Prix du gaz et de l'électricité : une hausse historique

Les prix du gaz naturel et de l'électricité ont connu une hausse exceptionnelle en 2022. Cependant, la mise en place du bouclier tarifaire a permis à la France d'être relativement mieux protégée que ses voisins européens face à la flambée des prix de l'énergie.

Les derniers résultats du ministère de la transition écologique montrent qu'en 2022, les ménages ont dû faire face à une augmentation :

de 25% du prix moyen du gaz naturel toutes taxes comprises (TTC), qui s'élève à 96 euros par mégawattheure (MWh) ;

de 7% du prix moyen de l'électricité TTC, qui s'élève à 207 euros/MWh.

Ces augmentations sont supérieures à l'évolution des prix à la consommation (+5,2%).

Les pharmaciens peuvent désormais vous prescrire et vous administrer vos vaccins

Un décret publié au Journal officiel le 9 août 2023 élargit les compétences des pharmaciens. Ils peuvent désormais prescrire et administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal aux personnes âgées d'au moins 11 ans. Depuis novembre 2022, il était déjà possible à partir de 16 ans de réaliser en pharmacie l'injection de 14 vaccins, mais il fallait disposer d'une ordonnance de son médecin traitant ou de sa sage-femme. Désormais, les pharmaciens peuvent à la fois prescrire et administrer, aux personnes âgées d'au moins 11 ans, les vaccins obligatoires et recommandés. Il n'est donc plus nécessaire d'aller voir son médecin pour cela

BONS PLANS

CNSA

Tiers-lieu en EHPAD : un guide et une boîte à outils pour les porteurs de projet

Dans le cadre de la transformation de leur offre, de plus en plus d'établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) s'engagent dans une démarche d'ouverture sur l'extérieur. Cela se traduit notamment par un nombre croissant de projets de tiers-lieux. Pour accompagner cette tendance forte, un guide méthodologique et une boîte à outils ont été produits par le Laboratoire des solutions de demain de la CNSA,

en partenariat avec Vieillir vivant, Labo de recherche et de création sur le vieillissement.

Quand l'envie est là et que le besoin s'en fait ressentir, par où commencer pour se lancer dans un projet de tiers-lieu en EHPAD ? Quels acteurs mobiliser ? Où trouver les financements ? C'est à ces questions et bien d'autres que proposent de répondre le « Guide méthodologique : comment générer une dynamique tiers-lieu en EHPAD » et la boîte à outils et ressources pour créer et faire vivre un tiers-lieu.

Pour plus d'infos, allez sur le site Internet de la CNSA.fr. (Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie).

La plateforme d'aide pour vos besoins numériques du quotidien

Vous commencez votre apprentissage de l'informatique ! Ce dossier est fait pour vous ! Vous y trouverez des ressources qui vous guideront dans les usages du numérique.

Depuis l'achat et l'utilisation de votre matériel (ordinateur, tablette, smartphone) jusqu'à la prise en main des logiciels (gestion de documents, Internet, messagerie, sécurité...).

Solidarité Numérique, c'est la plateforme d'aide au service des citoyens pour tous leurs besoins numériques. Ce site Internet [solidarite-numerique.fr](https://www.solidarite-numerique.fr) regroupe tout ou presque pour bien débuter votre apprentissage de l'informatique :

Premiers pas si vous débutez dans votre apprentissage de l'informatique.

Santé : Rendez-vous médical, dossier santé, consultation en ligne

Communiquer : Mails, visioconférences et réseaux sociaux

Démarches administratives : ANTS, Impôts et autres

Education et formation

Au quotidien : se déplacer, loisirs etc.

source : <https://www.solidarite-numerique.fr/>

Impôts 2022

Déclaration sur les revenus : le service de rectification en ligne est ouvert !

Les premiers avis d'impôts 2023 sur les revenus 2022 sont disponibles. Déclaration d'un don oubliée, erreur sur un montant déclaré ? Il n'est pas trop tard pour corriger votre déclaration ! Si vous avez effectué votre déclaration en ligne, un dispositif de télé rectification vous est proposé depuis début août.

Alors que les avis d'imposition sur les revenus 2022 commencent à être disponibles, et que vous prenez connaissance des remboursements dont vous pouvez bénéficier ou des versements supplémentaires qui vous incombent, vous avez également la possibilité d'effectuer des rectifications sur votre déclaration grâce à un service de télé correction en ligne, ouvert depuis début août.

A L'ACTION

Transition écologique : Semaine européenne du développement durable !

Des expositions, des projections de films, des projets éducatifs pour les plus jeunes, mais aussi des balades dans des parcs naturels ou des ateliers consacrés à l'alimentation et aux produits locaux... La Semaine européenne du développement durable, qui se déroule jusqu'au 8 octobre 2023, met en lumière de nombreuses animations liées à la protection de l'environnement. Des activités sont proposées un peu partout en France.

La Semaine européenne du développement durable, organisée cette année du 18 septembre au 8 octobre, permet de rappeler que toutes les actions comptent, y compris les petits gestes de tous les jours. Son mot d'ordre : « Agir au quotidien ».

Santé publique

La liste des produits ne pouvant pas être vendus en vrac déterminée

Afin de préserver la santé publique, un décret du 30 août 2023 précise les produits pour lesquels la vente en vrac est interdite. Il indique également les produits pour lesquels la vente en vrac est autorisée sous conditions.

Le code de la consommation définit la vente en vrac comme étant la vente de produits sans emballage dont la quantité est choisie par le consommateur. Cette vente se fait dans des contenants pouvant être réutilisés.

Le décret du 30 août 2023 vise à garantir le respect des bonnes pratiques d'hygiène face aux différents risques (contamination microbienne, accident...). Il s'applique aussi bien aux commerces de détail et de gros accessibles au consommateur qu'à la vente à distance et aux points de vente ambulants.

Enseignement supérieur

Étudiants : le service pour demander à bénéficier des repas à 1 € est ouvert

Dans les restaurants universitaires gérés par les Crous, les repas sont à 1 € pour les étudiants boursiers, mais aussi pour les non-boursiers en situation de précarité. Pour ces derniers, il est dès à présent possible de faire une demande auprès du réseau des Crous pour bénéficier de ce tarif préférentiel pendant l'année universitaire 2023-2024. Si vous êtes un étudiant non-boursier, pour pouvoir bénéficier des repas à 1 € dans les restaurants universitaires, vous devez aller sur le site epa.lescrous.fr et cliquer sur « Faire ma demande ».

LE CHIFFRE DU MOIS : 14

Circulation et mobilité

Les trottinettes électriques sont désormais interdites aux moins de 14 ans

Un décret publié le 1er septembre 2023 a relevé à 14 ans l'âge minimum pour conduire une trottinette électrique. Il était jusque-là de 12 ans. Cette mesure fait partie de l'objectif « protéger, dissuader et éviter les comportements dangereux » du Plan national pour mieux réguler les trottinettes électriques, présenté en mars 2023 par le ministère des Transports. Relever à 14 ans l'âge exigé pour être au guidon d'une trottinette électrique vise à éviter les accidents qui peuvent intervenir en raison de la très grande jeunesse et de la faible expérience d'un conducteur, a précisé le gouvernement dans un communiqué. Par ailleurs, 14 ans est l'âge à partir duquel il est possible de conduire des cyclomoteurs ou des voitures.

Petit rappel : En avril dernier, les Parisiennes et Parisiens inscrits sur les listes électorales ont voté, dans le cadre d'une consultation citoyenne, contre les trottinettes en libre-service. La convention d'occupation du domaine public avec les opérateurs est caduque depuis jeudi 31 août 2023

INFOS PRATIQUES

COMMUNE

Les bonnes pratiques pour mieux vous protéger des tentatives de fraudes bancaires ou autres

Elles augmentent avec des techniques de plus en plus rodées. Restez toujours vigilants et agissez avec la plus grande prudence. Votre sécurité étant primordiale, voici quelques conseils pour vous protéger.

I. Une banque, une institution ne demandera jamais vos informations confidentielles, et ne leur communiquez jamais : identifiant, mot de passe, numéro de carte bancaire, le ou les codes de validation reçus par SMS.

II. Méfiez-vous des appels que vous recevez de la part d'organismes connus (votre banque, assurance maladie, impôts). Identifiez votre interlocuteur par de bonnes questions. En cas de doute, mettez fin à l'appel sans scrupules, et appelez votre contact habituel sur sa ligne.

III. Ne validez jamais, sur votre mobile, une opération que vous n'avez pas initiée, même si votre interlocuteur précise que c'est urgent. Méfiez-vous toujours de l'interlocuteur qui vous demande de réaliser une action en urgence.

IV. Par e-mail ou par SMS, vérifiez systématiquement l'expéditeur avant de cliquer sur un lien ou d'ouvrir les pièces jointes.

V. Effectuez la mise à jour de vos appareils (PC, Tablettes, Smartphone) afin de ne pas les exposer à des tentatives de cyberattaque et protégez-les pour lutter contre de potentielles intrusions.

VI. En cas de doute appelez directement, ou contactez votre correspondant identifié, ne rappelez jamais un numéro que vous aura donné cet appelant.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/fraudes-escroqueries-guide-prevention-grand-public-entreprises>

Ou une compilation des fraudes : <https://www.anressonne.fr/votre-securite/>

Vers un système de messagerie uniformisé ?

Vous pourrez bientôt discuter sur WhatsApp sans installer l'application.

Envoyer un message à une personne sur WhatsApp alors qu'on se trouve sur Messenger, Telegram ou une autre appli, cela sera bientôt possible...

Cette évolution est le résultat de nouvelles réglementations européennes, obligeant les géants du Web à rendre certains leurs services "interopérables", autrement dit compatibles les uns avec les autres. Pour les utilisateurs, cela facilitera les communications et évitera de saturer les téléphones d'applications.

Concrètement, une personne qui se trouve sur Messenger ou Telegram sera en mesure d'envoyer un message à un utilisateur WhatsApp, sans avoir de compte. Votre interlocuteur recevra alors votre message sur WhatsApp et pourra également y répondre en vous envoyant un message que vous recevrez sur votre propre application (Message, Signal, Telegram...).

Reste à savoir quand cette mise à jour sera disponible pour les utilisateurs. Rapidement ?

Notre source : <https://www.linternaute.com/hightech/mobile/3533585-article/>

Vacances

Un week-end à Rome

Traditions et marchés de Noël dans la Ville Eternelle

Rome possède quelque chose de vraiment unique. Cette ville millénaire abrite un riche patrimoine lié à son histoire ancienne, justifiant ainsi son surnom de « Ville Eternelle ». Du mythique Colisée à la Fontaine de Trevi, en passant par les très nombreux musées du Vatican et l'incroyable chapelle Sixtine peinte par Michel-Ange, chaque site reflète l'histoire et la grandeur passée de la ville. Rome perpétue par ailleurs depuis des siècles la tradition des Marchés de l'Avent, précédant les fêtes de Noël, dans un écrin de couleurs et de senteurs typiques de cette période festive.

Du vendredi 1er au dimanche 3 décembre 2023

À l'hôtel Albani Rome 4* (ou similaire)

3 jours/2 nuits en formule petit-déjeuner

Au départ de Paris – autour de 500 euros

Réservation : [Pour réserver par internet, cliquez ici](#)